



# Assemblée générale

Distr. limitée  
17 octobre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

### Première Commission

Point 98 q) de l'ordre du jour

#### Désarmement général et complet : mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

**Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Chine, Chypre,  
Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Irlande,  
Kazakhstan, Luxembourg, Mongolie, Nouvelle-Zélande,  
Ouzbékistan, Pays-Bas, Roumanie, Suisse, Tadjikistan  
et Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution**

#### Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 60/66 du 8 décembre 2005 et 61/75 du 6 décembre 2006,

*Réaffirmant* que la prévention d'une course aux armements dans l'espace éviterait que la paix et la sécurité internationales ne soient gravement menacées,

*Considérant* que, pour empêcher une course aux armements, y compris l'implantation d'armes dans l'espace, il faut envisager de nouvelles mesures pour parvenir à des accords,

*Rappelant* à cet égard ses résolutions précédentes, notamment les résolutions 45/55 B du 4 décembre 1990 et 48/74 B du 16 décembre 1993, dans lesquelles elle a notamment souligné la nécessité d'une plus grande transparence et réaffirmé l'importance de mesures de confiance en tant que moyen d'atteindre l'objectif consistant à prévenir une course aux armements dans l'espace,

*Rappelant également* le rapport que le Secrétaire général lui a présenté le 15 octobre 1993, à sa quarante-huitième session en annexe duquel figure une étude réalisée par des experts gouvernementaux sur l'application de mesures de confiance dans l'espace<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> A/48/305 et Corr.1.



*Notant* le caractère constructif de l'examen de cette question à la Conférence du désarmement en 2007,

*Prenant note également* de la contribution des États Membres qui ont soumis au Secrétaire général des propositions concrètes concernant des mesures internationales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace en application du paragraphe 1 de la résolution 61/75,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général et de son annexe contenant des propositions concrètes des États Membres, concernant des mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace<sup>2</sup>;

2. *Invite* tous les États Membres à continuer d'adresser au Secrétaire général des propositions concrètes concernant des mesures internationales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale et la prévention d'une course aux armements dans l'espace;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-troisième session, un rapport contenant en annexe des propositions concrètes des États Membres concernant des mesures internationales de transparence et de confiance dans l'espace;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session la question intitulée « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

---

<sup>2</sup> A/62/114 et Add.1.